

Matr'en cause



Matran sous le givre

Le mot du Syndic



Chères Matranaises, Cher Matranais,

Voilà plusieurs semaines que votre Exécutif planche sur le budget 2018 de notre Commune. A ce titre, vous trouverez toutes les informations générales dans ce Matr'en cause.

En résumé, le déficit projeté est tout à fait acceptable, puisqu'il n'a pas d'incidence sur la fiscalité, au contraire. En effet, le Conseil communal de Matran souhaite baisser le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.65 à 0.62, cela uniquement pour l'année 2018.

Cette proposition de baisse fiscale fait suite notamment à la baisse des amortissements légaux obligatoires et à la bonne santé financière générale de notre Commune. A cet égard, l'Exécutif avait à cœur, en quelque sorte, de remercier la population matranaise qui durant ces dernières années, par sa contribution fiscale, a permis, non seulement de redresser la situation de la Commune, mais de l'améliorer considérablement.

Cependant, l'avenir étant incertain, s'agissant des effets de l'augmentation de la population et de la nouvelle rétribution fiscale des personnes morales, cela sans compter que cette baisse est limitée dans le temps, comme vous pouvez l'imaginer, il est toujours plus facile de baisser un coefficient fiscal que de le remonter.

Pour le reste, cette édition du Matr'en cause vous présente les différents crédits d'investissements que nous débattons lors de notre prochaine Assemblée communale, à laquelle vous êtes cordialement invités à participer.

Enfin, au nom du Conseil communal, je vous souhaite, chères Matranaises, chers Matranais, d'agréables fêtes de fin d'année et une heureuse et prospère nouvelle année 2018.

Sébastien Dorthe, Syndic

Assemblée communale du 12 décembre 2017: convocation en page 3

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Sommaire	2
Convocation à l'Assemblée communale	3
Budget 2018 - commentaires	4
Budget 2018 - commentaires (suite) Budget de fonctionnement 2018	5
Budget des investissements 2018	6
Achat de deux épareuses pour la voirie	7
Réfection des façades Est et Ouest de la halle de gym Prolongement du trottoir de la route de l'Arney ...	8
Réfection des collecteurs intercommunaux du secteur de la Tire	9
Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ..	10
Promotion civique 2017 Exposition des artistes 2017	11
BRA informations	12

Prochaine parution: mars 2018

Administration communale
Case postale
Rte de l'Ecole 6
1753 Matran

Tél. 026 402 12 12
Fax 026 401 08 70
E-mail: commune@matran.ch
Site Internet: www.matran.ch



Impressum

Matr'en cause

Parution 3 fois par année

Case postale

1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale :

Mireille Mauron

Photos:

Commune de Matran

Impression:

Imprimerie St-Paul

1700 Fribourg

Tirage:

850 exemplaires

Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

**mardi 12 décembre 2017 à 20h00
à la salle communale de Matran.**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 septembre 2017 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition, peut être commandé au bureau communal ou consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch).
2. Modification du coefficient d'impôt communal, pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.62, uniquement pour l'année 2018.
3. Budget 2018
 - 3.1. Présentation du budget de fonctionnement et des investissements.
 - 3.2. Réfection des façades Est et Ouest de la halle de gym.
 - 3.3. Achat de deux épareuses pour la voirie.
 - 3.4. Prolongement du trottoir de la Route de l'Arney.
 - 3.5. Réfection des collecteurs intercommunaux du secteur de la Tire.
 - 3.6. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
4. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

Le Conseil communal

Documents à disposition sur le site www.matran.ch

Les documents suivants sont disponibles sur notre site Internet www.matran.ch :

- Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 septembre 2017;
- Budget 2018 détaillé;
- Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Ils peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.



Vue aérienne de Matran

Budget 2018 - commentaires

Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques

En raison de la bonne situation financière actuelle de la commune, le Conseil communal a étudié, lors de l'élaboration du budget 2018, la possibilité d'effectuer un geste profitant à tous les citoyens de la commune. Après discussion et réflexion, il a jugé opportun de proposer à l'Assemblée communale une modification du taux d'imposition pour les personnes physiques, à savoir une diminution de 65 à 62 centimes pour chaque franc payé à l'Etat, ceci pour l'année 2018 uniquement.

Pourquoi une baisse fiscale seulement pour l'année 2018 ?

Vu les nombreux investissements planifiés pour cette législature, principalement pour notre réseau d'eau potable et eaux usées ainsi que notre réseau routier, le Conseil communal reste prudent et juge qu'il est préférable de ne pas proposer une diminution du taux d'imposition de manière indéterminée.

Budget de fonctionnement

Le budget 2018, en tenant compte de la proposition de baisse fiscale mentionnée ci-dessus, affiche un déficit de CHF 211'700.00 (budget 2017 : déficit de CHF 249'300.00).

Comparativement au budget 2017, il n'y a globalement que peu de changements.

Le Conseil communal poursuit notamment le développement des sentiers pédestres et des zones d'agrément commencé en 2014. S'agissant de mobilité, un montant a été inscrit au budget pour l'étude du tronçon Villars-sur-Glâne - Avry de la TransAgglo, en collaboration avec les communes d'Avry, Corminboeuf et Villars-sur-Glâne. Les coûts engendrés seront toutefois récupérés après réalisation de l'ouvrage, ce projet étant financé entièrement par l'Agglomération.

Au niveau scolaire, le Conseil communal va mettre en place un soutien en faveur des élèves de l'école primaire. Enfin, un nouveau poste a été porté au budget concernant les affaires sociales. En effet, compte tenu de notre collaboration avec le Service social de la commune de Villars-sur-Glâne, des citoyens de notre commune peuvent bénéficier de mesures d'insertion sociale (MIS), dont le but est de renforcer les compétences sociales en développant les liens sociaux pour, peut-être, amener à une réinsertion sur le marché du travail.

Budget des investissements

Le Conseil communal vous propose l'octroi de quatre crédits d'investissements qui sont présentés spécifiquement dans ce Matr'en cause, à savoir :

- Réfection des façades Est et Ouest de la halle de gym;
- Achat de deux épareuses pour la voirie;
- Prolongement d'un trottoir à la Route de l'Arney;
- Réfection des collecteurs intercommunaux du secteur de la Tire.

En plus de ces quatre objets qui seront votés séparément, l'Assemblée communale devra approuver le budget des investissements 2018. Ce dernier comprend les crédits liés, les crédits de paiements (investissements votés lors des précédentes assemblées mais non réalisés à ce jour), ainsi que les quatre crédits susmentionnés qui seront votés lors de l'Assemblée communale du 12 décembre 2017.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget de fonctionnement 2018

	Comptes 2016		Budget 2017		Budget 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1'305'746.00	672'558.90	1'372'700.00	709'900.00	1'441'300.00	787'200.00
Ordre public	65'512.51	28'707.25	154'000.00	31'000.00	168'700.00	31'000.00
Enseignement et formation	2'134'492.09	86'899.25	2'161'100.00	77'000.00	2'078'200.00	87'600.00
Culture et loisirs	399'932.37	10'860.00	475'600.00	21'500.00	427'900.00	11'000.00
Santé	520'196.50	7'098.25	540'800.00	6'000.00	553'500.00	7'000.00
Affaires sociales	813'601.60		854'300.00		911.700.00	
Transports et communications	513'632.79	24'325.00	519'200.00	24'000.00	675'200.00	25'000.00
Protect. et aménag. de l'envir.	830'604.45	679'604.48	904'200.00	663'300.00	892'100.00	653'900.00
Economie	23'344.50		48'000.00		24'500.00	
Finances et impôts	938'259.61	6'040'292.70	614'000.00	5'861'900.00	612'300.00	5'971'000.00
Totaux fonctionnement	7'545'322.42	7'550'345.83	7'643'900.00	7'394'600.00	7'785'400.00	7'573'700.00
Résultat	5'023.41 (bénéfice)			249'300.00 (déficit)		211'700.00 (déficit)

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget des investissements 2018

	Charges	Recettes
Crédits liés (Aucun vote)		
Eau potable : raccordements secondaires	40'000.00	
Taxe raccordement eau potable		60'000.00
Taxe raccordement eaux usées		20'000.00
Total	40'000.00	80'000.00

Crédits de paiements (Objets déjà votés mais pas terminés)

Réalisation d'une nouvelle buvette de football, d'un agrandissement des vestiaires et de l'aménagement d'une place de pétanque <i>(voté CHF 1'280'000.- en 2017, dépensé CHF 0.-)</i>	1'280'000.00	36'500.00
Participation à l'achat d'un tonne-pompe et matériel du feu <i>(voté CHF 180'000.- en 2014, dépensé CHF 28'304.55)</i>	120'000.00	
Liaison piétonne le long de la route cantonale <i>(voté CHF 905'000.- en 2007, dépensé CHF 346'224.35)</i>	20'000.00	
Réfection de la Route d'Avry <i>(voté CHF 130'000.- en 2016, dépensé CHF 0.-)</i>	130'000.00	
Acquisition des terrains de la Maison St-Joseph <i>(voté CHF 1'810'000.- en 2013, dépensé CHF 1'585'989.55)</i>	260'000.00	
Achat de tables <i>(voté CHF 40'000.- en 2016, dépensé CHF 0.-)</i>	40'000.00	
Total	1'850'000.00	36'500.00

Crédits à voter lors de l'Assemblée

Réfection des façades Est et Ouest de la halle de gym	280'000.00	
Achat de deux épareuses pour la voirie	50'000.00	
Prolongement du trottoir de la route de l'Arney	85'000.00	
Réfection des collecteurs intercommunaux du secteur de la Tire	600'000.00	
Total	1'015'000.00	0.00

Récapitulation des crédits

Crédits liés	40'000.00	80'000.00
Crédits de paiements	1'850'000.00	36'500.00
Crédits à voter	1'015'000.00	0.00
Total des investissements	2'905'000.00	116'500.00

Achat de deux épareuses pour la voirie

Une épareuse est une machine employée par notre voirie pour couper l'herbe et les buissons aux abords des routes et qui est également utilisée dans le cadre de travaux agricoles. Le terme plus généralement utilisé pour un tel matériel est faucheuse ou débrousailluse hydraulique.

L'épareuse actuelle a 10 ans et de gros frais sont à entreprendre sur cette machine. Depuis l'automne passé, nous louons une motofaucheuse supplémentaire avec bloc d'éparage.

Le Conseil communal désire acheter les machines suivantes :

Epareuse, modèle spécial

Pour les bords des routes et les talus, à fixer sur le tracteur de la voirie.



Motofaucheuse avec bloc d'éparage

Pour les travaux en forêt et sur les sentiers pédestres.



La durée de vie de ces deux machines est d'environ 15 ans.

Pourquoi ne pas louer ces machines ?

Le prix de la location par machine se monte à CHF 65'000.00 pour 15 ans.

Pourquoi ne pas les prendre en collaboration avec une autre commune ?

Les besoins sont en général durant les mêmes périodes et sont tributaires de la météo.

Le Conseil communal estime qu'il est opportun d'acquérir ces deux machines et vous demande d'approuver le crédit de CHF 50'000.00, qui sera financé par des liquidités.

Christophe Pierret, Conseiller communal



Halle de gym

Réfection des façades Est et Ouest de la halle de gym

Après avoir constaté des problèmes d'infiltration d'eau aux façades Est et Ouest de la halle de gym, notre service technique, par le biais d'une entreprise spécialisée, a tenté, en vain, d'y remédier à plusieurs reprises par de menus travaux.

Le Conseil communal a décidé de mettre en oeuvre une réfection plus complète en remplaçant, notamment, les verrières existantes par un revêtement en tôle d'acier profilé.

Enfin, dans le but d'atteindre des coefficients énergétiques supérieurs aux façades existantes, l'Exécutif matranais propose l'installation d'une nouvelle isolation.

Le Conseil communal vous demande d'approuver le crédit de CHF 280'000.00, qui sera financé par les limites de crédits disponibles.

Michael Studer, Conseiller communal

Prolongement du trottoir de la Route de l'Arney

Essentiellement pour des raisons de sécurité, le Conseil communal a décidé de prolonger le trottoir de la route de l'Arney, à partir de la Maison St-Joseph jusqu'à la hauteur de l'Impasse des Papillons.

Le Conseil communal vous demande d'approuver le crédit de CHF 85'000.00, qui sera financé par des liquidités.

Michael Studer, Conseiller communal



Plan de situation

Réfection des collecteurs intercommunaux du secteur de la Tire

Conformément à ses obligations, la Commune planifie les travaux d'entretien et de rénovation de son réseau d'eaux usées. Le bureau d'ingénieurs Ernst Fuchs SA a été mandaté afin d'évaluer l'état des installations d'évacuation des eaux. En 2016, des contrôles au moyen de caméras ont eu lieu.

Les contrôles ont relevé des dégâts importants sur le réseau, notamment sur un collecteur intercommunal (Matran - Avry) d'eaux usées situé dans le secteur de la Tire. Son état est inquiétant. En vue de pouvoir débiter les travaux, des discussions ont eu lieu avec la Commune d'Avry. Une convention signée en mai 2006 régit la répartition paritaire des frais pour ce collecteur intercommunal.

De ce fait, des investigations supplémentaires ont été effectuées. Deux collecteurs intercommunaux d'eaux claires ont également été contrôlés dans ce secteur.

D'après les analyses du bureau d'ingénieurs, la sécurité structurelle de la partie du collecteur d'eaux usées, située principalement sur la Commune de Matran, n'est plus garantie. Des risques d'effondrement de la canalisation avec des refoulements importants et une pollution

des sols et des eaux souterraines ont été soulevés. Les contrôles ont révélé que l'état du collecteur d'eaux claires situé à l'Ouest du quartier de la Tire est globalement bon. Ce collecteur n'a pas besoin d'être changé pour le moment.

Quant au collecteur d'eaux claires situé à l'Est du quartier, bien que son état puisse être qualifié de « bon » (présence de quelques fissures), celui-ci longe le collecteur d'eaux usées en mauvais état et les travaux prévus sur le collecteur d'eaux usées risquent de le détruire.

D'entente avec la Commune d'Avry, la Commune de Matran a donc décidé de remplacer le collecteur d'eaux usées, situé principalement sur la Commune de Matran, ainsi que le collecteur d'eaux claires qui longe celui-ci.

Le coût total des travaux se monte à CHF 1'200'000.00, dont la moitié à la charge de la Commune de Matran. Les CHF 600'000.00 seront financés par des limites de crédits disponibles.

Anne-Sophie Brady, Conseillère communale



Quartier de la Tire



CO Sarine-Ouest

Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Réunis en Assemblée extraordinaire le 5 octobre 2017, les délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ont adopté les modifications des statuts proposées par le Comité de l'Association.

Ces modifications font suite à l'entrée en vigueur, au 1er août 2015, de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire) et de son règlement d'exécution le 1er août 2016. De plus, au vu de l'évolution démographique prévisible dans le district, laquelle induira une augmentation des effectifs scolaires, cette association doit faire face à des besoins en infrastructures et salles de classe. La limite d'endettement a ainsi été augmentée en conséquence. Un toilettage du texte a également été effectué.

Ces nouveaux statuts, ainsi qu'un tableau comparatif de modifications apportées sont disponibles sur notre site internet ou sur demande auprès de l'administration.

Pour l'essentiel, l'introduction de la nouvelle loi scolaire et de son règlement d'exécution occasionnera :

- La création d'un conseil des parents constitué pour l'ensemble des établissements. Des sous-conseils pourront toutefois être créés pour chaque établissement;

- De nouvelles dispositions en lien avec la facturation du matériel scolaire ou des changements de cercle scolaire;
- Une légère redéfinition des tâches allouées au comité de cette association;
- Une adaptation de la nomenclature.

La limite d'endettement passera de 50 à 100 millions de francs. Cette augmentation importante est essentiellement liée à la nécessité de construction, à moyen terme, d'un nouveau CO sur l'axe Fribourg – Givisiez – Belfaux – Grolley et la région du Haut-Lac. On estime, en effet, l'augmentation de la population scolarisée dans les CO de l'association et de la ville à + 532 entre 2015 et 2025.

Enfin le toilettage, concerne notamment la prise en considération des fusions de communes qui sont intervenues au cours de ces dernières années.

Le Conseil communal vous invite à approuver les modifications jugées nécessaires et proportionnées de ces statuts.

Simon Gabaglio, Vice-syndic



Promotion civique 2017

Promotion civique 2017

En vertu de l'article 136 de notre Constitution fédérale, les droits politiques en matière fédérale sont attribués aux suissesses et suisses âgé(e)s de 18 ans révolus. Pour marquer cette étape importante dans la vie d'un jeune, la commune de Matran organise chaque année la sortie traditionnelle de promotion civique.

Cette année, elle a eu lieu le vendredi 8 septembre et deux membres du Conseil communal ont accompagné les cinq demoiselles et sept jeunes hommes qui ont comparé leur adresse et leur précision au cours d'une partie de Bowling, avant de s'affronter sans état d'âme et armes à la main dans une bataille de « Laser-game ».

Heureusement, l'armistice a été signé sur territoire matranais autour d'un agréable repas, lequel a notamment permis de partager quelques riches discussions avec cette génération de nouveaux citoyens.

Simon Gabaglio, Vice-syndic

Exposition des artistes 2017

Les 27, 28 et 29 octobre derniers, la Commission des loisirs a eu le plaisir de présenter à la population plusieurs artistes talentueux de Matran et Avry.

Sculptures, aquarelles, photographies, peintures et stylisme : la diversité et la qualité du travail exposé étaient impressionnantes. Le public a ainsi pu découvrir et acquérir des œuvres « du terroir », en profitant, par la même occasion, de déguster les délicieux mets concoctés par notre Cheffe cuisinière; soupe aux potirons déclinée de deux façons et muffins pour le dessert.

Cette manifestation a connu un franc succès et la Commission se joint aux artistes pour remercier chaleureusement le public pour sa présence, ainsi que Monsieur le Père Hugo et Monsieur Gavillet pour leur précieuse aide et la mise à disposition des locaux. La Commission des loisirs se réunira prochainement afin de décider si et à quelle fréquence cette manifestation pourra être reconduite.

Anne-Sophie Brady, Conseillère communale



Exposition des artistes



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h
mercredi 15h - 19h30
samedi 9h - 12h
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de 20'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti - étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année

Noël et Nouvel-An, la bibliothèque sera fermée
du 26 décembre 2017 au 8 janvier 2018

Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)



Né pour lire

Pour les tout-petits de 0 à 4 ans
avec leurs parents ou grands-parents

Chaque 3^{ème} mercredi du mois
de 10h à 11h



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 15h

Pour tous les enfants dès 4 ans
ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

A noter !

Le Samedi des Bibliothèques

10 mars 2018

à la Bibliothèque régionale d'Avry de 9h à 16h

« Ça va bouger ! »

Pour plus d'infos...

Bibliothèque régionale d'Avry

026 470 21 42

biblioavry@bluewin.ch

<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest

Route de Matran 24

1754 Avry-sur-Matran